

# ÉCHECS

Mise à jour mars 2023

ÉCHECS  
SPORT  
2022-23

# Dispositions spécifiques

## Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur adjoint de l'UNSS en charge du sport : Christophe LUCZAK

### FFE

Martine BOLLA	(Commission des scolaires, académie de Nice)
Chantal HENNEQUIN	(Directrice des titres et des tournois, académie de Nice)
Dominique RUHLMANN	(Ligue de Bretagne)

### UNSS

Stéphane DENIS	(Professeur de physique-chimie en lycée, académie de Poitiers)
Gaëlle LAMOTTE	(Professeur d'EPS en collège, académie de Besançon)
Ludovic MELIER	(Professeur d'économie et gestion, académie de Poitiers)

### Délégué technique UNSS

Jacques KREMER	(Directeur départemental UNSS Bouches du Rhône)
----------------	---

### **Mémo pour les animateurs d'AS Echecs non professeurs d'EPS**

1. Présenter sa proposition de constitution d'une équipe UNSS de jeu d'échecs au chef d'établissement, président de l'AS ainsi qu'aux professeurs d'EPS (ils sont les garants du fonctionnement de l'AS). Il est utile d'entretenir de bonnes relations avec l'équipe EPS.
2. Demander au chef d'établissement et aux professeurs d'EPS à être déclaré « animateur » sur OPUSS dans « Ma structure » puis « Animateurs d'AS » puis « ajouter un animateur AS ». Demander un agrément du chef d'établissement pour encadrer et accompagner les élèves (formulaire UNSS disponible auprès des services UNSS locaux. Demander les codes d'accès à OPUSS aux professeurs d'EPS.
3. Les jeunes qui participent à l'activité échecs devront être licenciés UNSS à l'AS de l'établissement sur OPUSS dans « Mes licenciés » puis « Création de licence » puis, au choix reconduire un licencié ou créer un nouvel élève. Vous pouvez licencier des jeunes tout au long de l'année. Les jeunes doivent s'acquitter du prix de la licence selon les modalités retenues et précisées dans le projet de l'AS.
4. En UNSS, une équipe de jeu d'échecs est mixte (sauf en LP) et composée de 4 joueurs (joueuses) ainsi que d'un(e) jeune arbitre (précisions dans la fiche sport jeu d'échecs). Un jeune coach doit être désigné parmi les joueurs.
5. Concernant la certification des jeunes arbitres et coaches, un animateur d'AS peut demander et obtenir directement pour ses jeunes la certification de niveau district sur OPUSS dans « Mes licenciés » puis « Certifier un licencié » puis choisir la certification visée. A partir de la certification départementale incluse, ce sont les référents dans l'activité et le service UNSS du niveau de la compétition (départemental ou académique) qui procèdent à la validation des demandes de certifications.
6. L'inscription aux différents championnats : départemental, académique, IA et CF se fait sur OPUSS (bases d'inscription). Les services départementaux et régionaux UNSS établissent des calendriers de compétitions et des circulaires que vous pouvez vous procurer sur leur portail.
7. Pour les déplacements de votre équipe, rapprochez-vous des professeurs d'EPS, de votre chef d'établissement et du service départemental UNSS (exemple pour les Bouches du Rhône : [sd013@unss.org](mailto:sd013@unss.org)).
8. Lors des compétitions, le port ostensible de la tenue d'AS, uniforme pour tous les joueurs, est OBLIGATOIRE, sous peine d'exclusion.

# Dispositions Générales

---

Se référer à la Fiche Sport « Dispositions Générales ».

<https://opuss.unss.org/article/74002>

## Dispositions particulières Échecs

---

Pôle France ..... tout ce qui est en **ROUGE** dans la FS « Dispositions Générales »

# Championnats de France UNSS

## Équipes Excellence Échecs Collèges et Lycées

Les Championnats par Équipe excellence sont ouverts à toutes les équipes d'Association Sportive

	COLLÈGES	LYCÉES - LP
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets	Minimes Cadets Juniors Seniors 1ère année
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 joueurs. Mixité obligatoire. 1 fille et un garçon au minimum	<b>Lycées</b> : 4 joueurs. Mixité obligatoire 1 fille et un garçon au minimum <b>LP</b> : 4 joueurs. Mixité autorisée
JEUNE ARBITRE	1 Jeune arbitre par équipe qualifiée Certifié académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
JEUNE COACH – JEUNE CAPITAINE	1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe Certifié de niveau académique	
REGLEMENT	CF règlement UNSS 2021	
FORMULE DE COMPÉTITION	Collèges : système suisse le 1 <sup>er</sup> jour et phases finales + classement le deuxième jour en toutes rondes. Lycées : formule toutes rondes Cadence : 12 minutes + 3 secondes par coup	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	La qualification se fait au niveau académique ou inter-académique <sup>1</sup> en fonction des quotas attribués par la CMN pour chaque catégorie. Quotas spécifiques attribués aux ultramarins et à l'AEFE	
NOMBRE D'ÉQUIPES	<b>24</b> équipes collèges, <b>16</b> équipes lycées Quotas en page suivante : choix de l'inter-académie à disposer des quotas	
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe Excellence collèges	Champion de France UNSS par Équipe Excellence lycées Champion de France UNSS par Équipe Excellence lycées professionnels

<sup>1</sup> Une inter-académie est libre de décider de la répartition des quotas de l'IA

## Modalités de qualification à 24 équipes en catégorie « COLLÈGES »

	Inter-académies			Nombre d'équipes qualifiées
<b>1</b>	Amiens	Lille		<b>1</b>
<b>2</b>	Créteil	Paris	Versailles	<b>3</b>
<b>3</b>	Caen	Rennes	Rouen	<b>2</b>
<b>4</b>	Nancy/Metz	Reims	Strasbourg	<b>2</b>
<b>5</b>	Besançon	Dijon		<b>2</b>
<b>6</b>	Nantes	Orléans/Tours		<b>2</b>
<b>7</b>	Bordeaux	Limoges	Poitiers	<b>2</b>
<b>8</b>	Clermont-Ferrand	Grenoble	Lyon	<b>2</b>
<b>9</b>	Montpellier	Toulouse		<b>2</b>
<b>10</b>	Aix/Marseille	Corse	Nice	<b>3</b>
	Ultramarins			<b>1</b>
	AEFE			<b>1</b>
	Académie organisatrice (Créteil pour 2023)			<b>1</b>
	<b>TOTAL</b>			<b>24</b>

## Modalités de qualification à 16 équipes en catégorie « LYCÉES »

	Inter-académies			Nombre d'équipes qualifiées
<b>1</b>	Amiens	Lille		<b>1</b>
<b>2</b>	Créteil	Paris	Versailles	<b>2</b>
<b>3</b>	Caen	Rennes	Rouen	<b>1</b>
<b>4</b>	Nancy/Metz	Reims	Strasbourg	<b>1</b>
<b>5</b>	Besançon	Dijon		<b>1</b>
<b>6</b>	Nantes	Orléans/Tours		<b>2</b>
<b>7</b>	Bordeaux	Limoges	Poitiers	<b>1</b>
<b>8</b>	Clermont-Ferrand	Grenoble	Lyon	<b>1</b>
<b>9</b>	Montpellier	Toulouse		<b>2</b>
<b>10</b>	Aix/Marseille	Corse	Nice	<b>2</b>
	Ultramarins et AEFE			<b>1</b>
	Académie organisatrice (Créteil pour 2023)			<b>1</b>
	<b>TOTAL</b>			<b>16</b>

### **Repêchages :**

Des places sont souvent disponibles, uniquement sur demande de repêchage.

## **Remontée des résultats des Championnats qualificatifs**

Date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA :

- VENDREDI 21 AVRIL 2023

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : OPUSS

Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral), avant la date butoir des phases qualificatives.

# Responsabilité « Jeunes Officiels – Vers une génération responsable »

---

## Passerelles

La certification de niveau national UNSS Jeune Arbitre permet le titre d'arbitre jeune de la FFE.

## Annexe 1

---

**Associations Sportives n'ayant pas assisté  
au Protocole en 2022  
et n'étant pas autorisées à participer en Excellence**

**NÉANT**

## Annexe 2

---

**Associations Sportives ayant fait forfait dans les dix jours  
avant les Championnats de France en  
2022 et n'étant pas autorisées à participer  
en Excellence**

**NÉANT**